

Il ne peut ignorer que le cours des céréales a baissé de quelque 6 p. 100 cette année. Il sait aussi que d'un bout à l'autre du Canada et en particulier dans l'Ouest, le taux des faillites agricoles a plus que doublé par rapport à l'an dernier. Étant donné que les taxes fédérales qui frappent globalement le litre d'essence ou de carburant diesel s'élèvent à près de 6 p. 100, le ministre voudrait-il faire quelque chose en faveur des agriculteurs de l'Ouest et des pêcheurs qui sont aux prises avec le même problème, en abolissant ces redevances?

M. Hnatyshyn: Sautez dans le train, vous êtes le bienvenu! Mieux vaut tard que jamais.

M. Shields: Vous tombez des nues, Ed.

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, les conservateurs se sont aussi remis de leurs émotions. Pour répondre au député, le gouvernement fédéral contribue au bien-être des agriculteurs de l'Ouest au rythme de centaines de millions de dollars par année. A vrai dire, les avantages accordés aux producteurs de l'Ouest, dont ceux du tarif du Nid-de-Corbeau, ont atteint près de un milliard de dollars l'an dernier seulement.

Pour ce qui est de nous préoccuper du bien-être des agriculteurs de l'Ouest, le gouvernement n'a pas de leçons à recevoir de quelque parti d'opposition que ce soit. Je n'ai aucun doute là-dessus.

Mon collègue n'ignore pas que les agriculteurs peuvent se faire rembourser une partie des taxes fédérales qu'ils paient sur le carburant. Ils n'hésitent pas depuis des années à se prévaloir de cette possibilité et vont certainement continuer à le faire.

M. Broadbent: Les agriculteurs vont trouver amusant, pour ne pas dire le contraire, d'apprendre de la bouche du ministre que le gouvernement les a aidés dans l'Ouest alors que leurs faillites ont augmenté de 150 p. 100 par rapport à l'an dernier. Ils se passeraient bien de pareille assistance de la part du gouvernement fédéral.

ON DEMANDE DE L'AIDE POUR LES AGRICULTEURS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, étant donné que l'élimination de toutes les taxes fédérales qui restent sur l'essence et le carburant représenterait 190 millions de dollars pour le Trésor fédéral, ce qui est presque exactement le montant que le ministre a donné aux sociétés pétrolières dans son récent budget, fera-t-il preuve d'un peu de justice et d'équité, en utilisant les mêmes critères et en donnant aux agriculteurs le genre d'aide dont ils ont besoin immédiatement?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je serais très surpris si les agriculteurs de l'Ouest écoutaient les conseils du député et se passaient de l'aide qu'ils reçoivent du gouvernement fédéral, que ce soit sous la forme des prestations du tarif du Nid-de-Corbeau, de l'assurance-récolte ou des très nombreux programmes qui existent pour la

stabilisation des prix et autres, sous l'égide du ministère de l'Agriculture en particulier.

Comme je l'ai dit, l'aide apportée par le gouvernement du Canada se chiffre à des centaines de millions de dollars chaque année. J'invite mon collègue à étudier ces chiffres et à se demander sérieusement s'il recommande que nous supprimions ces programmes.

M. Broadbent: Le ministre est encore plus perdu que d'habitude. Il n'est pas question de supprimer le nombre minimum de programmes que le gouvernement a créés pour aider les agriculteurs, mais de leur donner les mêmes avantages que ceux que le gouvernement consent aux grandes sociétés, notamment les sociétés pétrolières. Nous voulons être justes envers les agriculteurs.

LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Les agriculteurs voient les prix monter, alors que leurs revenus diminuent et que les faillites augmentent à une vitesse alarmante. Étant donné que la suppression de cette taxe fédérale laisserait au céréaliculteur moyen environ \$2,500 dont il a réellement besoin, le gouvernement, pour une fois, respectera-t-il les promesses qu'il a faites à l'ouest du Canada et éliminera-t-il cette taxe?

L'hon. Marc Lalonde (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'ai rien à ajouter aux réponses que je viens de donner. Le député ne semble pas les avoir comprises. Je l'invite à les relire et il s'apercevra peut-être, alors, que nous avons parlé de cela en détail dans les réponses précédentes.

* * *

LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'UNITÉ CANADIENNE

LA PUBLICATION D'UN DOCUMENT—LE RÔLE DU MINISTRE DU TRAVAIL

M. Chris Speyer (Cambridge): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Comme il le sait, un document politique suintant de partialité a été publié à un coût d'environ \$158,000. C'est son ministère qui l'a pondu.

Dans ce document, le ministre du Travail affirme être chargé de huit circonscriptions de la rive sud au Québec. Il y a des photos de tous les députés libéraux et, à propos de l'un d'eux, le député de Châteauguay, un électeur déclare qu'il s'est conduit comme un père qui veut s'assurer que sa famille ne manque de rien.

Le directeur du Centre d'information sur l'unité canadienne a déclaré que le ministre de la Justice avait approuvé le document même si celui-ci a été rédigé à la demande du ministre du Travail. Cela c'est passé en février. Le ministre de la Justice peut-il nous dire quelle conversation il a eue avec le ministre du Travail, s'il approuve ce document et comment il peut dés-honorer le poste élevé qu'il détient en s'en servant à des fins aussi sectaires?